

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 631

présenté par

Mme Corneloup, M. Brigand, Mme Petex, M. Dive, M. Portier et M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3 BIS C, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.